

PROCES VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 3 février, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 27 janvier, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislav POLSKI, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05 et propose de nommer M. Fabien BONNAFOUX, secrétaire de séance.

Après les votes, M. Fabien BONNAFOUX est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel :

PRÉSENT(E)S : M. Ladislav POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Didier DAVID, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, M. Jean-Paul GENIEYS, Mme Chantal CARRIÉ, M. Alain BRUNETTI, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Jacques BISCH, M. Charlie FERRERO, Mme Noëlle DYOT-GERARDIN, M. Maurice BERNARDI, M. Alain JUNGUENÉ, Mme Annabel BECCATINI-GESREL, Mme Fabienne BERMOND, M. Christophe BOSIO, M. Gilles UGOLINI, Mme Sophie BOURNOT, Mme Marion TROYAT, Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, Madame Audrey BRUNO-GIANNINI, M. Mohamed Abdelaziz TAFER (prénom d'usage Aziz) (arrivé à 18h45), M. Fabien BONNAFOUX, M. Jean-Marie FORT, Mme Isabelle MARTELLO, M. Didier RAZAFINDRALAMBO, Mme Annick MEYNARD, M. Philippe CARLIN, Mme Virginie ESCALIER.

EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Stéphane POULET représenté par Mme Chantal CARRIE,
M. Laurent PORTELLI représenté par M. Alain BRUNETTI,
Madame Sylvie DANIEL représentée par M. Ladislav POLSKI.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien BONNAFOUX

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 30

Points à l'ordre du jour	
1.	REFINANCEMENT DES EMPRUNTS SFIL

Monsieur Le Maire :

Bien, bonsoir à tous. On me confirme que le direct fonctionne bien. Alors, bonsoir à tous les Trinitaires, bonsoir aux Conseillers municipaux qui sont dans cette salle réunis pour un Conseil municipal un peu exceptionnel, que nous avons été en nécessité de convoquer pour pouvoir faire bénéficier La Trinité d'une opportunité importante qui nous est offerte, puisqu'il s'agit et Monsieur le Premier Adjoint nous en parlera tout à l'heure, de pouvoir refinancer un emprunt important de la commune à un taux beaucoup plus favorable. J'y reviendrai tout à l'heure, mais avant tout je vais vous proposer que nous puissions procéder à l'appel et pour cela il faut que soit désigné comme secrétaire de séance, le conseiller municipal que je vous propose comme le benjamin, Monsieur Fabien BONNAFOUX. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Bien Monsieur BONNAFOUX vous êtes désigné et je vous demande de vouloir procéder à l'appel.

Vote du Conseil : Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Fabien BONNAFOUX est désigné comme secrétaire de séance et procède à l'appel.

Monsieur BONNAFOUX :

Merci monsieur le Maire. Bonsoir.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

DÉLIBÉRATION N°1 : REFINANCEMENT DES EMPRUNTS SFIL

Monsieur le Maire :

Bien je constate que le quorum est atteint et que nous pouvons donc délibérer. Je vous propose de passer à l'étude donc, de la délibération inscrite à l'ordre du jour de la séance et puisqu'il s'agit d'une délibération financière, je vais passer la parole à Monsieur l'Adjoint aux Finances, Monsieur Jean-Paul GENIEYS, vous avez la parole.

Monsieur Jean-Paul GENIEYS :

Mes chers collègues, la délibération qui vous est soumise a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt visant à refinancer deux prêts de la Caisse Française de Financement Local dont le capital restant dû à ce jour est respectivement de 2 184 018 euros et 122 850 euros. Je vous rappelle que le Rapport d'Orientations budgétaires 2022 exposait la volonté la commune de dégager des marges de manœuvres financières pour rétablir l'équilibre budgétaire et investir dans ses équipements publics. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, présenté en Conseil municipal le 30 juin 2021, faisait apparaître le coût élevé des emprunts précédemment renégociés ainsi que le manquement d'information du Conseil municipal sur les conditions financières de ces renégociations. La commune a entrepris un travail spécifique sur les emprunts et notamment ceux détenus par la SFIL. Sa crédibilité retrouvée vis-à-vis de ses partenaires, notamment la Direction des Finances Publiques et les banques, ouvre la voie à des renégociations qu'il convient de concrétiser pour son bien durable. La présente délibération prévoit de refinancer sur dix ans à un taux fixe inférieur à 0,8%, deux emprunts structurés dont les taux variables pourraient respectivement atteindre plus de 5 et jusqu'à 9% selon la conjoncture.

Ce refinancement permettra de sécuriser la dette communale, contribuer à l'équilibre budgétaire annuel des années à venir, solidifier un redressement financier engagé par la ville. Hier, le suramortissement des emprunts dénonçait, par la Chambre Régionale des Comptes, l'incapacité de dégager un taux de financement indispensable au remboursement des annuités de la dette, constituant un blocage au niveau du développement de tout projet d'investissement. Aujourd'hui, nous commençons à restaurer nos équilibres financiers et le lissage permis par ce refinancement, accentue notre capacité d'autofinancement en diminuant de 225 000 euros la charge annuelle de la dette. Vous avez été destinataires de l'intégralité de l'offre de refinancement de la SFIL. La volatilité actuelle des taux implique une signature très rapide et celle-ci a été fixée au 17 février. Aussi, je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt visant à refinancer les prêts sus-énoncés, selon la proposition de la SFIL en date 14 janvier, annexée à la présente délibération. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur l'Adjoint pour cette présentation très claire et très synthétique. Les choses sont en effet très simples. Nous allons pouvoir refinancer un emprunt en passant d'un taux variable qui pouvait nous amener jusqu'à un taux supérieur à 9%, d'un taux donc aussi incertain, à un taux fixe inférieur à 0,8% et donc nous sécurisons les comptes de la commune et vous avez raison de dire que tout cela n'est possible que grâce au travail accompli, qui redonne à la commune une crédibilité face à ses partenaires financiers, évidemment les banques, mais bien entendu face à l'État, auprès duquel la confiance avait été tellement altérée puisque les comptes qui lui avaient été communiqués, notamment en 2018 dans le mandat précédent n'étaient pas sincères. Nous avons mis en œuvre notamment au travers de la convention de partenariat que j'ai signée avec le Directeur Départemental des Finances Publiques, Monsieur BRECHARD, que je salue d'ailleurs puisqu'il vient d'être promu dans l'ordre de la légion d'honneur et nous l'avions quelques semaines auparavant accueilli en mairie pour signer cette convention de partenariat entre la ville de La Trinité et les services des finances publiques qui protègent la commune de toute forme d'insincérité, de tout risque relatif aux écritures insincères que la commune avait connu. Aujourd'hui, nous sommes de nouveau dans cette trajectoire favorable, dans cette convalescence qui nous amène vers une guérison pérenne et c'est pour cela que les banques nous font confiance et nous permettent donc finalement eh bien, ce rachat de crédit. Je dis ça en utilisant une image qui est peut-être assez familière aux foyers trinitaires, qui notamment lorsqu'ils sont propriétaires, quand ils ont souscrit à un emprunt immobilier bien, au regard de l'évolution favorable des taux, s'ils sont dans une situation financière qui le leur permet eh bien, peuvent renégocier auprès de leur banque ou alors peuvent se faire racheter par un autre établissement, leur crédit. C'est d'une certaine manière de cela qu'il s'agit et en faisant cela nous améliorons la situation financière de la commune et nous permettons aux dépenses de fonctionnement de diminuer de 200 000 euros dès cette année. Parallèlement à tous les autres efforts d'assainissement et d'amélioration qui sont faits, les efforts pour diminuer les dépenses de la commune, ses dépenses de fonctionnement, les efforts pour augmenter les recettes de la commune ; Je précise et je rappelle aux Trinitaires que nous allons pouvoir de nouveau en 2022, bénéficier de la dotation de solidarité métropolitaine qui nous est due, d'une certaine manière par la solidarité métropolitaine de la Métropole Nice Côte d'Azur à laquelle nous participons. Une dotation de solidarité métropolitaine à laquelle mes prédécesseurs avaient renoncé d'une certaine manière pendant trois ans puisqu'ils avaient demandé une avance et que pendant trois ans, les finances de la commune ont été privées de cette dotation de solidarité métropolitaine qui nous avait été versée bien entendu, mais que nos prédécesseurs avaient décidé de percevoir en une fois, d'une façon bien imprudente, d'une façon bien irresponsable, qui a privé les finances de la commune d'une recette de 400 000 euros par an pendant trois ans. Aujourd'hui donc, ensemble nous avons pris le chemin de cet assainissement et c'est donc de cela qu'il s'agit aujourd'hui donc, merci Monsieur l'Adjoint d'avoir fait ce travail avec nos services, merci aussi aux Trinitaires qui, on le sait bien, par leurs efforts permettent cet assainissement. Mais les Trinitaires savent que ces efforts ne sont pas vains, ils savent aussi que nous nous battons pour combattre l'injustice fiscale dont ils sont victimes et dans quelques semaines, avant la fin du mois de mars, nous irons, j'irai personnellement, aux côtés de notre avocate,

défendre les intérêts des Trinitaires au Conseil Constitutionnel, c'est-à-dire devant l'instance suprême, devant la juridiction la plus haute, les sages de la République, qui examinera notre requête puisqu'avant le Conseil Constitutionnel eh bien c'est le Tribunal Administratif et le Conseil d'État qui ont jugé que la question que nous posons était pertinente et qui nous diront donc si cette non-compensation de la taxe d'habitation pour les SIVOM est conforme à la Constitution puisque nous avons considéré qu'une injustice très forte était faite aux Trinitaires et que le Conseil d'État a posé la question de savoir si cette injustice fiscale que subissent les Trinitaires était ou non, conforme à la Constitution et aux principes d'égalité des citoyens devant l'impôt. Voilà, donc on mesure Monsieur l'Adjoint, combien ce travail est un travail de longue haleine. Il a débuté il y a maintenant de près de deux ans, mais aujourd'hui nous sommes dans une trajectoire qui est beaucoup plus favorable et c'est cela que nous concrétisons aussi aujourd'hui. Y a-t-il des observations ? Madame MARTELLO, vous avez la parole.

Madame MARTELLO :

Bonsoir à tous les Trinitaires. Bonsoir aux personnes de l'assemblée. Alors cette délibération concerne le refinancement des emprunts SFIL contractés en 2007 et autorisant le Maire ou l'Adjoint aux Finances à signer les contrats et à les présenter comme favorables à l'équilibre budgétaire annuel de la commune. Le taux fixe renégocié et un taux prudent mais un taux normal à l'heure actuelle et il doit remplacer les taux indexés sur lesquels la commune et les Trinitaires vont finalement payer les intérêts et les indemnités de remboursement anticipés. Notre lecture du document nous laisse comprendre que pour solder deux emprunts de 2007 dont la durée était de 20 ans, soit une fin de remboursement en 2027. Vous proposez de souscrire un nouvel emprunt de 10 ans, dont la fin sera en 2032, soit un prolongement de 5 ans et donc une baisse des annuités par un étalement sur une période plus longue. Or, pour les emprunts de 2007, les intérêts ont été payés majoritairement les quinze premières années et ils sont moindres pour les cinq dernières années. Il est plus facile de réduire les décaissements en allongeant la durée du remboursement, c'est clairement indiqué dans le tableau à la page 4 sur les 9 pages, voilà. Alors si le projet permet de passer d'un mode d'intérêt, à un mode d'intérêt fixe et de réduire les annuités sur les cinq prochaines années, finalement les citoyens de La Trinité vont payer les intérêts non courus des anciens emprunts, les nouveaux intérêts de 0,7 ou 0,8 pour cent du nouvel emprunt, l'étalement du remboursement du capital restant à rembourser sur cinq ans de plus, les indemnités de remboursement anticipé, une augmentation des impôts communaux qui devaient équilibrer les comptes de la commune. Nous trouvons que cette opération ressemble un petit peu à un leurre car elle ne fait que réduire les échéances des cinq prochaines années et elle crée une dette majorée sur les cinq années suivantes. Nous trouvons dommage que vous ayez travaillé sur des emprunts aussi vieux, de 2007, bientôt terminés, pour lesquels les annuités sont principalement du capital remboursé. Si on connaît la logique bancaire et dans le cadre de la négociation, il semble qu'il eût été plus intéressant de travailler sur des emprunts récents. A notre avis, cela montre une gestion confortable à court et moyen terme de la municipalité actuelle au détriment de la dette de la commune à moyen et long terme. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il d'autres observations ? Madame ESCALIER, vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Bonsoir. Alors comme je m'y étais engagée, je soutiendrai toute action qui viserait à améliorer les finances communales. Alors aujourd'hui, il s'agit de renégocier un prêt ou des prêts qui ont été contractés il y a plus de 15 ans, dans une situation économique mondiale qui a débouché sur la crise de 2008, dont tout le monde a encore en tête les effets catastrophiques. Alors, je suppose, mais vous l'avez confirmé, que cette négociation fait partie de l'accord que vous avez passé avec la préfecture et les finances publiques pour le redressement des comptes de la commune. Alors, je me permets une petite parenthèse, la caisse française de financement local, c'est l'organisme par lequel va transiter la renégociation et est créée et contrôlée par l'État. Ce même État qui, au moment de la crise financière de 2008, incitait les communes à emprunter à des taux très variables, plongeant certaines dans les réseaux

d'alerte et des situations budgétaires inextricables. Donc, il est normal aujourd'hui que l'État mette en place des mesures qui viennent les soutenir dans des situations qu'il a lui-même causé. Ceci étant dit, un prêt d'environ 2,2 millions à 4,5% qui pourrait passer à plus de 9%, est un risque économique pour la commune, compte-tenu de l'inflation qui repart à la hausse, là en ce moment. Alors, comme tout emprunteur auprès d'une banque, vous avez saisi l'opportunité de taux très bas qui sont pratiqués. Alors non pas pour faire gagner quoi que ce soit sur le prêt en lui-même, mais sur la capacité d'autofinancement de la commune, puisqu'à terme la commune sortira 225 000 euros de moins de sa trésorerie chaque année, pendant cinq ans. Ce qui n'est quand même pas négligeable. Un prêt à 0,8%, c'est quand même très intéressant et ça serait dommage de le refuser. Voilà, il y a quinze jours Monsieur le Maire, vous me faisiez la remarque que j'appuyais là où ça faisait mal. Vous remarquerez qu'aujourd'hui, je vais vous suivre sur cette délibération. Ça ne sera pas une habitude et chaque fois que vous taperez à côté de la plaque, je vous le ferai faire remarquer, mais sur cette délibération, je voterai pour.

Monsieur le Maire :

Merci Madame ESCALIER. Alors, je ne me souviens pas de vous avoir dit que vous appuyez là où ça faisait mal, mais puisque les débats sont enregistrés, on regardera, mais peut-être vous avez extrapolé. En tous les cas, effectivement, nous ne sommes pas d'accord sur tout, mais je reconnais là une forme d'honnêteté intellectuelle puisque comme vous l'aviez indiqué aussi en Commission des Finances, vous considérez que c'est une bonne opération pour la commune. Je n'en dirais pas autant de votre voisine d'en face qui avec un certain culot, qualifie de leurre, une opération dont vous-même convenait qu'elle est favorable. Je ne reviendrai pas sur les opérations beaucoup plus graves qu'un leurre, telle que l'inscription de 2 millions d'euros en crédits, en recettes en 2018 sur un compte administratif transmis à l'État puisque cette inscription était plus qu'un leurre, elle n'était pas réelle, elle n'était pas sincère. Voilà, j'ai dit tout à l'heure aussi comment la Chambre Régionale des Comptes avait analysé la façon dont vous avez inscrit trois fois la dotation de solidarité métropolitaine sur une année budgétaire alors que c'était une avance qui aurait dû être considérée comme telle. Mais ne revenons pas sur le passé en tous les cas, il s'agit bien là d'une opération très favorable parce que si on regarde ce que pourrait donner et Madame ESCALIER l'a volontiers reconnu, une variation du taux jusqu'à 9,5%, comme c'est prévu dans le contrat imprudemment signé précédemment eh bien, nous pourrions aller jusqu'à 790 000 euros d'intérêts supplémentaires et donc, il s'agit par l'opération que nous faisons, de sécuriser et de lisser, effectivement et donc, il s'agit bien d'une opération extrêmement favorable aux finances de la commune, comme le reconnaît Madame ESCALIER. Je dois dire aussi que nous faisons cette renégociation, ce rachat de crédits dans une transparence totale où l'ensemble des Conseillers municipaux et l'ensemble des Trinitaires ont à disposition les tableaux. Vous évoquiez tout à l'heure Madame MARTELLO, les tableaux que vous avez sous les yeux, ce qui n'était pas le cas en 2015 quand pour les plus gros emprunts, ce que vous avez évoqué et je parle sous le contrôle de l'Adjoint aux Finances qui m'a alerté là-dessus eh bien, quand vous aviez renégocié ces emprunts toxiques en 2015, vous l'avez fait à un taux, enfin, dans des conditions catastrophiquement défavorables à la commune et en plus, dans un manque de transparence que vous a reproché la Chambre Régionale des Comptes, qui considère que les Conseillers municipaux, à l'époque, n'avaient pas suffisamment d'informations pour mesurer les conditions dans lesquelles vous aviez renégocié ces emprunts qui nous mettent encore dans la difficulté. Nous allons essayer de les renégocier ces emprunts que vous avez très très très mal négociés. Mais ça n'est pas une tâche facile, je peux vous le dire. Alors peut-être que comme nous récupérons sans cesse de la crédibilité, nous allons arriver là aussi à corriger ces erreurs que vous avez faites, ces mauvaises opérations que vous avez faites. Ne revenons plus sur le passé, tournons-nous vers l'avenir. Donc ça n'est pas un leurre, c'est une belle opération. Merci Madame ESCALIER de rendre hommage à notre travail, au travail qui est mené par nos services et notamment par nos services des finances pour assainir les finances de la commune et j'espère que nous serons tous du même côté de la barrière lorsque j'irai défendre les intérêts de La Trinité au Conseil Constitutionnel dans quelques semaines parce que ça, c'est une bataille qui vaut d'être menée contre l'injustice faite aux Trinitaires. Y

a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas et si Monsieur l'Adjoint aux Finances n'a rien à ajouter, il me fait signe que non, je sou mets cette délibération au vote qui je le rappelle permettra une situation favorable aux intérêts des Trinitaires. Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 4

Abstention : 0

CCCCCCCC

Monsieur le Maire :

Je n'ai pas reçu de question orale, ni écrite. En complément à notre ordre du jour, je voulais simplement vous signaler, je les ai sur la table, que nous avons reçu aujourd'hui, les fameux capteurs de co2, ressources utiles par les temps qui courent, que nous allons installer dans l'ensemble des classes de nos écoles et dans les salles de notre crèche, dont la compétence est déléguée au SIVOM Val de Banquière. Mais vous savez que ce beau bâtiment de la crèche, il est propriété de la commune et donc nous y installons comme dans nos écoles, les capteurs de co2. Je remercie nos services techniques et puis les élus qui s'occupent de cela. Je vous confirme que dans notre gymnase, le taux, je le montre aux élus qui sont à côté de moi, le taux de co2 est favorable et donc nous permet de respirer un air sain et donc, nous installerons ces capteurs dans toutes nos écoles. Je dirais un mot aussi pour remercier les Trinitaires qui sont venus samedi matin pour le lancement de la concertation publique pour le tramway, qui est donc ouverte pour six semaines et qui donc a permis d'inaugurer l'exposition. Vous pouvez, dans la salle du Conseil municipal à l'hôtel de ville, venir visiter l'exposition de présentation du projet de ligne 5 du tram, dont je rappelle qu'elle desservira La Trinité par trois arrêts trinitaires, dont deux en plein centre de la commune, l'un au rond-point des Amis de la Liberté du côté du pont Anatole France, le deuxième en connexion avec la gare de La Trinité, entre la gare et le rond-point Roma avec un accès direct sur le boulevard Général de Gaulle à 40 secondes à pied de l'hôtel de ville et le troisième probablement au Chêne Vert. Mais le tracé n'est pas encore définitif et chacun peut venir apporter sa contribution, ses réflexions, comme l'ont fait d'une façon magnifique les enfants de nos écoles puisque nous avons lancé ce concours « dessine-moi ton tram à La Trinité » et dans le cadre du périscolaire, avec nos agents communaux du périscolaire, les enfants de La Trinité ont pu dessiner le tram, tel qu'ils le projettent à La Trinité et je vous invite à voir ces dessins qui sont magnifiques d'espoir, de propositions, d'intelligence et je salue là aussi, le beau travail qui a été mené par nos services en collaboration, puisque les services, les agents du périscolaire ont travaillé avec nos agents communaux et même avec nos agents métropolitains de la mission tramway pour mettre en convergence, ce beau projet qui suscite forcément l'adhésion et l'espoir des Trinitaires. Voilà, l'ordre du jour étant épuisé et donc s'il n'y a pas d'autres observations, je vous propose que nous levions la séance. Je vous souhaite une bonne soirée à tous les Conseillers municipaux et à tous les Trinitaires. Vive La Trinité.

CCCCCCCC

La séance est levée à 19h05.

CCCCCCCC